Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de

Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Quorum : 25
Secrétaire de séance :
M. SUFFET

Séance du 4 juin 2026

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville pour sa séance ordinaire du mois de juin 2026, sous la présidence de Mme Pascale BORIES, maire.

Présents :

MM Mmes SANCIAUME, GALATEAU LEPERE, ZANIRATO, CLAPOT, ORCET, BONIFAY, DEMARQUETTE MARCHAT, SUFFET, BOUT, SALADIN, CREPIN, XOLIN, FERNANDEZ, TRI, DEKER, BRUN, BAYLE, TOULOUSE, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, LIETARD, SINATRA, GRAU (arrive à la question n° 4), GOY, CAPRON (arrive à la question n° 2), BOCZKOWSKI

Procurations :

Mme CHEVALIER à M. SANCIAUME
M. CARRY à M. BONIFAY
M. DESCLOUX à M. ORCET
Mme TORRES à Mme CLAPOT
M. GRAU à Mme BORIES
Mme NOVARETTI à Mme BOCZKOWSKI
M. GAVAZZI à M.CAPRON

7 - OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité -Transfert de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Territoire d'Energie GARD-SMEG

Rapporteur : M. SANCIAUME

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260609-N7-04-06-2026-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Le Territoire d'énergie GARD-SMEG, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a engagé depuis 2015 une réflexion au titre d'un déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire départemental. Ce projet implique la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage desdits véhicules.
Le Territoire d'Energie GARD-SMEG a donc intégré dans ses statuts la capacité d'exercer et d'organiser la compétence optionnelle « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » prévue à l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales.
Les communes membres, dont Villeneuve lez Avignon, ont le libre choix de lui transférer cette compétence. Pour ce faire, les conditions administratives, techniques et financières font l'objet d'un procès-verbal rassemblant l'ensemble des modalités afférentes à ce transfert.
Au regard de l'intérêt que revêt cette option pour la commune, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Territoire d'Energie GARD-SMEG
- D'autoriser Mme le maire :
 - à adopter le PV de transfert afférent
 - à signer tout document nécessaire à ce transfert

ADOPTE A L'UNANIMITE
Intervention Mme BORIES

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 9 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Emmanuel SUFFET

Mme le Maire

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20260609-N7-04-06-2026-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026